



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 26 MARS 2010

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 9 AVR. 2010

DE CHERBOURG

Date d'envoi de la convocation : 16/03/10

Nombre de membres : 63

Nombre de présents : 43

Nombre de votants : 56

Exprimés : Pour : 56 – Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MARBACH

L'an deux mille dix, le vendredi 26 Mars, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs AUBERT Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BRISSET Franck, ROUSSEAU François, MARBACH Michel, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, BRIX Henri, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LEGER Roger, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, LAJOIE Gilbert, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique.

Ont donné procurations : Monsieur GANCEL Daniel à Monsieur AUBERT Daniel, Monsieur BONAMY Lucien à Monsieur FAUCHON Patrick, Monsieur MARGUERIE Jean-Pierre à Monsieur ROUSSEAU François, Monsieur DESCHAMPS Philippe à Monsieur MARBACH Michel, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur LECOFFRE Dominique à Monsieur LEGER Roger, Monsieur LEMARCHAND Jacques à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Madame HAMON Myriam à Monsieur DUVAL Anthony, Monsieur GINET Patrick à Monsieur LAJOIE Gilbert, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Madame THOMINET Odile, Monsieur VIGER Jacques à Monsieur CADO Maurice, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur LEROUVILLOIS Gérard, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LAMOTTE Jean-François.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, HOCHET Hubert, LESEIGNEUR Jacques, DENIAUX Johan, HAYE Laurent, THIEBOT Alain.

N° 2010 – 026

OBJET : Association de Défense et de Promotion du Haras national de Saint-Lô et de ses centres techniques - Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes des Pieux

Exposé

Les Haras nationaux et leurs centres techniques sont confrontés à une réforme structurelle d'ampleur qui devrait aboutir à la création de deux entités : l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (établissement public administratif qui se substituera à l'actuel Haras) et la constitution d'un GIP France Haras qui associera les éleveurs privés sur l'activité étalonnage.

A l'initiative de Monsieur François DIGARD, Maire de Saint-Lô, il a été proposé la création d'une Association de Défense et de Promotion du Haras de Saint Lô. Elle regroupe l'ensemble des acteurs de la filière qui ont manifesté une même volonté de défendre l'avenir et la compétence du Haras et la même ambition de porter des projets fédérateurs consolidant à terme les perspectives d'activités tant sur l'étalonnage que sur l'organisation d'événements, a fortiori dans la perspective des Jeux Equestres Mondiaux de 2014.

Le Maire de Saint-Lô a été élu Président de cette association avec un bureau composé comme suit :

- 4 Vice-Présidents : un représentant de l'ADECNO (Association des Eleveurs du Cheval Normand), de SLCO (Saint-Lô Cheval Organisation), de l'AEC (Association des Ecuries de Concours), de l'ONP (Organisation Normandie Poneys),
- 1 représentant du Conseil Général de la Manche en qualité de secrétaire et un membre de l'Amicale des personnels du Haras en qualité de secrétaire-adjoint,
- 1 représentant du Conseil Régional de Basse-Normandie en qualité de trésorier.

Les membres ont souhaité élargir la qualité de membres à un représentant librement choisi des territoires accueillant une station de monte. La Communauté de Communes des Pieux est donc sollicitée pour désigner un membre qui siègera dans cette association.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur François DIGARD, Maire de Saint-Lô et Président de l'association en date du 30 novembre 2009,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : décide d'adhérer à l'Association de Défense et de promotion du Haras national de Saint-Lô et de ses centres techniques ayant son siège social Hôtel de Ville – Place Général de Gaulle – BP 330 – 50010 SAINT LO CEDEX.

ARTICLE 2 : désigne Monsieur Patrick FAUCHON

pour siéger à l'Association de Défense et de Promotion du Haras national de Saint-Lô et de ses centres techniques.

ARTICLE 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010 – nature 6281 (concours divers).

ARTICLE 4 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 6 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après envoi en Sous-Préfecture

le : 31/04/10

et publication en notification

du : 31/03/10

AG260310 – Délib. n° 026

TÉL
02 33 87 68 00



LE PRESIDENT

Philippe Aucher

Philippe AUCHER



LE PRESIDENT,

Philippe Aucher

Philippe AUCHER